

Première rupture conventionnelle collective chez les fonctionnaires

La Caisse des dépôts et consignations veut dégraisser grâce au nouveau dispositif. Les syndicats craignent un ballon d'essai de la future réforme de la fonction publique.

PAR BORIS CASSEL
ET CATHERINE GASTÉ

RIFIFI à la Caisse des dépôts et consignations ! La très discrète institution financière publique, qui gère notamment l'argent du livret A et finance le logement social, est secouée depuis quelques semaines par un plan de départs volontaires d'un nouveau genre. Pour faire partir certains de ses 5 600 employés – dont 3 700 sont fonctionnaires et environ 1 900 salariés de droit privé –, la direction innove.

À côté de la traditionnelle série de mesures pour faciliter le départ à la retraite des seniors, la CDC veut utiliser pour les autres une des mesures phares des ordonnances Macron : la rupture conventionnelle collective. Créée en 2017, elle permet de réduire rapidement les effectifs d'une entreprise privée sans passer par la case « plan social » et ses contraintes. La Caisse des dépôts veut appliquer cette rupture conventionnelle collective à... des fonctionnaires. Une première !

UNE « FORTE DEMANDE » SELON L'UNSA

Ce type d'outil de gestion des effectifs dépend du bon vouloir des syndicats : pas d'accord majoritaire, pas de plan de départs. Entamées en février, les négociations déchirent les re-

présentants des salariés. Avec, d'un côté, ceux prêts à signer, comme l'Unsa (première puissance syndicale), qui mettent en avant une « forte demande » de la base, qu'il s'agisse des salariés ou des fonctionnaires. « Ils souhaitent partir en échange d'un chèque. Or, la rupture conventionnelle présente des avantages, notamment fiscaux », justifie Luc Dessenne, secrétaire général du syndicat Unsa. À tel point qu'il réclame à la direction d'ouvrir encore plus les vannes : d'une centaine de départs prévus dans l'accord, l'Unsa aimerait passer à 500. À la condition que la direction s'engage à réembaucher...

TIMING ÉTONNANT

D'autres, à l'inverse, comme la CGT ou le Snup, opposent un refus catégorique. « On ne signe pas de plans de départs volontaires dans une entreprise qui fait 1,9 Md€ de bénéfices ! » estime Eric Boubet, du Snup. Cela ressemble à un laboratoire du gouvernement pour sa réforme de la fonction publique. Présenté mercredi 27 mars en Conseil des ministres, le projet de loi de transformation de la fonction publique crée, en effet, à l'article 26, une rupture conventionnelle pour les fonctionnaires. Un étonnant timing. Et c'est bien cela qui rend la CFDT hésitante. Avec 22 % des voix, la signature du syndicat réformiste peut faire pencher la ba-



Paris (VII^e), le 13 mars. L'accord présenté par la Caisse des dépôts et consignations aux syndicats prévoit une centaine de départs grâce à cette rupture conventionnelle collective.

a aucune corrélation entre les deux sujets, répond l'un des collaborateurs d'Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics. Dans le projet de loi, il n'y aura pas de ruptures conventionnelles collectives, mais seulement des ruptures individuelles. »

Pourtant, les syndicats demandent à voir ! Car le fameux article 26 du projet de loi comporte, selon eux, de nombreuses zones d'ombre. « Si le gouvernement était tenté de mettre en place des ruptures conventionnelles collectives chez les fonctionnaires, ce serait un sujet explosif », prévient Mylène Jacquot, secrétaire générale de l'Union des fédérations de fonctionnaires CFDT. Et d'ajouter, avec fermeté : « Pour les agents, ce serait considéré comme un plan social déguisé. Inacceptable ! » Bref, tous les regards se tournent vers ce qui se passe à la Caisse des dépôts. Contactée, la direction de l'institution publique réfute l'idée d'être le poisson pilote du gouvernement.

lance d'un côté ou de l'autre. Une position d'arbitre sur un sujet hautement politique qui l'incite à la prudence.

L'accord de la Caisse des dépôts serait-il, comme le dénon-

cent ses détracteurs, un test grandeur nature de la méthode que le gouvernement pourrait employer pour supprimer 120 000 postes de fonctionnaires ? « Pas du tout. Il n'y

LP/PHILIPPE LAVIELLE